



N° 24-05-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **21 mai à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

2^{ème} réunion : le quorum n'étant plus atteint lors de la séance du 14 mai 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois à trois jours au moins d'intervalle. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - Mme Jennifer NUNES - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - M. Guy BOISSEAU - M. Lucien CORINTHE.

Absents :

Mme Cindy BARQUILLA - Mme Fatma YORAT - M. Denis JOLY - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Fabien MOINIER - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - M. Philippe HERCYK - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Jean SZEWCZYK - Mme Déborah RUYAULT.

Pouvoirs :

M. Denis JOLY pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Denis GIRARD
M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Sylvain HARLE
Mme Célia JOUSSERAND pouvoir à M. Paul MOUSSARD
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. François JEFFROY
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Guy BOISSEAU

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Nombre de Conseillers en exercice | 29 |
| Nombre de Conseillers Présents | 14 |
| Nombre de Conseillers Votants | 22 |
| Date de convocation | 16/05/2024 |
| Date d'affichage | 16/05/2024 |

Objet : Budget Principal – Exercice 2024 - Décision modificative n° 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 24-04-14 du Conseil Municipal du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

VU l'avis de la Commission des Finances du 29 avril 2024,

CONSIDERANT que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables,

CONSIDERANT qu'elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

Pour : 15 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Jean SZEWCZYK) - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Denis JOLY) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Fatma YORAT)

Contre : 7 voix

M. François JEFFROY (pouvoir Mme Bouchra DERKAOU) - M. Paul MOUSSARD (pouvoir Mme Célia JOUSSERAND) - M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME) - M. Lucien CORINTHE

Article 1 : d'adopter la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement Dépenses

Article 675 (Valeur comptable des immobilisations cédées)

La nouvelle valeur de cet article est : 0,00 €
Au lieu de..... 933 471,00 €
(Soit – 933 471,00 €)

Section de Fonctionnement Recettes

Article 775 (Produits de cession d'immobilisations)

La nouvelle valeur de cet article est : 0,00 €
Au lieu de..... 933 471,00 €
(Soit – 933 471,00 €)

Section d'Investissement Dépenses

Article 21312 (Bâtiments scolaires)

La nouvelle valeur de cet article est : 606 122,00 €
Au lieu de..... 911 622,00 €
(Soit – 305 500,00 €)

Article 2115 - Terrains bâtis

La nouvelle valeur de cet article est : 570 000,00 €
Au lieu de..... 750 000,00 €
(Soit – 180 000,00 €)

Article 21318 - Autres bâtiments publics

La nouvelle valeur de cet article est : 1 525 157,32 €
Au lieu de..... 1 605 000,00 €
(Soit -79 842,68 €)

Article 1641- Emprunts

La nouvelle valeur de cet article est : 1 018 400,26 €
Au lieu de..... 1 031 847,58 €
(Soit - 13 447,32 €)

Section d'Investissement Recettes

Chapitre 024 – Produit de cession

La nouvelle valeur de cet article est : 354 681,00 €
Au lieu de..... 0,00 €
(Soit + 354 681,00 €)

Article 192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations

La nouvelle valeur de cet article est : 0,00 €
Au lieu de..... 933 471,00 €
(Soit – 933 471,00 €)

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire

le
Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
M. Sylvain HARLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.